



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 2 juin 2020 à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéo conférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020.

Le directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéo conférence.

La séance est ouverte à 19 h 40.

Madame la mairesse prononce une allocution sur la mise à jour de la situation de la Ville dans le cadre de la pandémie.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- monsieur Claude Mochon, décédé le 6 mai à l'âge de 80 ans;
- madame Carmen Paquette, décédée le 7 mai à l'âge de 75 ans;
- madame Huguette Pelletier, décédée le 15 mai à l'âge de 74 ans;
- monsieur Guy Vaillancourt, décédé le 29 mai à l'âge de 74 ans;
- monsieur Louis Lauzon, conseiller municipal à la Ville de Sainte-Thérèse pendant plus de 30 ans, décédé le 25 mai à l'âge de 71 ans;
- monsieur Jean-Pierre Mercier, contremaître, division des bâtiments et de la conception au Service des travaux publics, décédé le 10 mai à l'âge de 44 ans.

RÉSOLUTION 2020-06-232
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens ont été invités à compter du 13 mai dernier à soumettre leurs questions par écrit en raison de l'interdiction de rassemblements intérieurs.

La présidente répond à toutes les questions reçues par écrit relatives aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2020-06-233

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 385, MONTÉE SANCHE – ZONE R-3 138 – DOSSIER 2002-DM-399

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment résidentiel multifamilial à être érigé sur les lots 3 005 629, 3 005 637 et 3 005 638 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, au 385, montée Sanche, dans la zone R-3 138.

En conformité avec l'arrêté 2020-08 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 autorisant les municipalités à désigner le traitement des demandes de dérogations mineures comme « acte prioritaire » afin de remplacer la procédure d'audition en personne par une procédure de consultation écrite et en conformité avec la résolution 2020-04-154 adoptée le 7 avril 2020 en ce sens, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 13 mai 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 3,9 mètres la marge avant entre le bâtiment à être érigé sur les lots 3 005 629, 3 005 637 et 3 005 638 du cadastre du Québec au 385, montée Sanche et la ligne de lot (longeant la montée Sanche), représentant une dérogation de 1,1 mètre, soit 22 % inférieure à la marge minimale de 5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-3 138.

D'établir à 5,6 mètres la marge arrière entre ce bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 1,4 mètre, soit 20 % inférieure à la marge minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

D'établir à 15,2 mètres la hauteur maximale de ce bâtiment, représentant une dérogation de 3,2 mètres, soit 27 % supérieure à la hauteur maximale de 12 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

D'établir à 0,56 le rapport espace bâti/terrain pour cette propriété, représentant une dérogation de 0,16, soit 40 % supérieure au maximum de 0,4 prescrit à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

D'établir à 1,68 le rapport planchers/terrain pour cette propriété, représentant une dérogation de 0,48, soit 40 % supérieure au maximum de 1,2 prescrit à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

D'autoriser la présence d'un escalier d'issue secondaire et de secours extérieur en cour avant pour cette propriété, face à la rue Perron, représentant une dérogation à l'article 151 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-234
PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-235
RÈGLEMENT RV-1676 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 février 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

ATTENDU que l'emprunt prévu au règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au Programme d'immobilisation de la Ville et qu'elle désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que le montant total des emprunts décrétés par la municipalité, au cours de l'exercice financier, en vertu d'un règlement visé au paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes n'excède pas le plus élevé entre 100 000 \$ et le montant équivalant à 0,25% de la richesse foncière uniformisée de la municipalité telle qu'elle est établie, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), selon le dernier sommaire du rôle d'évaluation foncière produit avant l'exercice financier;

ATTENDU qu'aux termes de l'Arrêté ministériel 2020-033, le conseil municipal peut remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1676 décrétant l'achat de véhicules et d'équipements et leur financement par emprunt, au montant de 1 390 000 \$.

DE remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-236
RÈGLEMENT RV-1683 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal du 3 mars 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

ATTENDU qu'aux termes de l'Arrêté ministériel 2020-033, le conseil municipal peut remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1683 décrétant des travaux de pavage sur la rue Ambroise-Lafortune et sur la rue Doris-Lussier tronçon I et un emprunt à cette fin, au montant de 375 000 \$.

DE remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-237
RÈGLEMENT RV-1684 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal du 5 mai 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1684 décrétant des travaux de mise à niveau du poste de pompage Ambroise-Lafortune et un emprunt à cette fin, au montant de 530 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-238
RÈGLEMENT RV-1685 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal du 5 mai 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

ATTENDU qu'aux termes de l'Arrêté ministériel 2020-033, le conseil municipal peut remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1685 décrétant des travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque municipale et un emprunt à cette fin, au montant de 300 000 \$.

DE remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-06-239
RÈGLEMENT RV-1686**

La conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1686 décrétant des travaux de réfection de pavage à divers endroits dans la municipalité et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2020-06-240
DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE – PROJET RÉSIDENTIEL AU
305, MONTÉE SANCHE**

ATTENDU que le projet résidentiel présenté pour le 305, montée Sanche nécessite une modification à la réglementation d'urbanisme visée par le Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme;

ATTENDU qu'aux termes du règlement, une démarche de consultation publique comprend des mesures qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens;

ATTENDU qu'aux termes de l'Arrêté ministériel 2020-033, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil en décide autrement; dans ce cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE remplacer toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel visant le projet de développement résidentiel au 305, montée Sanche et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-241

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 9 avril au 7 mai 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-242

SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020 montrant un total des activités de 5 871 626,32 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-243
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 4 mai 2020 et révisée par le Service de la trésorerie le 8 mai 2020, montrant un montant payable total de 29 240,84 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-244
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSORIÈRE DE LA VILLE ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE
TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Allocution de la mairesse sur les résultats de l'exercice financier 2019 et remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale.

Avant de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2019, madame la mairesse présente le rapport financier et le rapport du vérificateur.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière de la Ville dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, transmis conformément à l'article 108.3 de cette loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019;

En conséquence il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception du dépôt du rapport financier de la trésorière et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-245
APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ –
PROJETS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 5 000 000 \$ du surplus libre accumulé pour financer comptant certains projets d'infrastructures municipales, incluant des bâtiments, des parcs et la réfection de rues, à être réalisés en 2021.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-246
POLITIQUE SUR L'ENCADREMENT DES PROCESSUS D'INTERACTION ET DE COMMUNICATION ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES FONCTIONNAIRES

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver la version révisée au 26 mai 2020 de la Politique sur l'encadrement des processus d'interaction et de communication entre les membres du conseil et les fonctionnaires en remplacement de la politique datée du 10 avril 2019, telle que proposée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-247
COMITÉ DE RETRAITE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE désigner la directrice du Service des ressources humaines ou la personne désignée pour la remplacer temporairement, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite à compter des présentes jusqu'au 31 décembre 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-248
PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LE TERME 2020-2021- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-03-104

ATTENDU que le conseil municipal a adopté la résolution 2020-03-104 à sa séance du 3 mars 2020 ayant trait au renouvellement du portefeuille d'assurances de dommage pour le terme 2020-2021;

ATTENDU que la résolution fait mention « taxe incluse » alors que les montants des primes détaillées à la note de couverture ne comprennent pas la taxe applicable, à l'exception de la prime pour la responsabilité d'administration municipale;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE modifier le premier alinéa de la résolution 2020-03-104 par la suppression, dans la troisième ligne, de « taxe incluse ».

DE modifier le tableau des primes des assurances inclus à la résolution comme suit :

1° par le remplacement du montant de la prime de l'assurance de responsabilité de l'administration municipale de « 7 539 \$ » par « 6 917 \$ »;

2° par le remplacement de la dernière ligne du tableau par les suivantes :

Sous total	156 003,00 \$
Taxe (9%)	14 040,00 \$
TOTAL	170 042,18 \$

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-249

PROGRAMME DE CAPTURE, STÉRILISATION, RETOUR AU LIEU DE CAPTURE ET MAINTIEN DES COLONIES DE CHATS COMMUNAUTAIRES – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC FÉLINS PARMI NOUS POUR LES ANNÉES 2020 À 2024

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet de renouvellement de l'entente établissant les différents paramètres relatifs à la mise en application, sur le territoire de la Ville, du programme de capture, stérilisation, de retour au lieu de capture et de maintien des colonies de chats communautaires (CSRМ) avec l'organisme Félin parmi nous.

D'autoriser la trésorière à verser une aide financière annuelle à l'organisme au montant de 10 000 \$ pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-250

SUIVI DE CULTIVARS DE SAULES À CROISSANCE RAPIDE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE DE RECHERCHE SUR LES GRAINS (CÉROM) INC.

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente avec le Centre de recherche sur les grains (CÉROM) inc. ayant trait à la poursuite de l'expérimentation et le suivi de la plantation de saules à croissance rapide pour le réseau des plantes bio-industrielles du Québec, prenant effet à la date de la signature de l'entente jusqu'au 31 mars 2023.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-251
ATELIER DU PRO DE L'ARÉNA DE BOISBRIAND – MODIFICATION À
L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES**

ATTENDU la fermeture de l'aréna due à la pandémie de la Covid-19 entraînant une cessation complète des activités du 14 mars au 24 mai 2020;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver les modifications suivantes à l'article 6 de l'entente de fourniture de services techniques en vigueur portant sur la contrepartie mensuelle payable par Castonguay Sports inc. :

1 ^{er} mars au 31 mars 2020 :	190 \$ taxes incluses
1 ^{er} avril au 30 avril 2020 :	aucune redevance
1 ^{er} mai au 31 mai 2020 :	35 \$ taxes incluses

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-252
GESTION DES EAUX PLUVIALES – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE
STATION DE SURPRESSION SUR LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS –
DEMANDE D'AUTORISATION**

ATTENDU que les travaux de construction d'une station de surpression d'eau potable sur le lot 5 504 811 du cadastre du Québec, sur la rue Jean-Claude-Langlois, incluent le projet de gestion des eaux pluviales et que ce projet, tel que soumis, ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que le lot est situé à l'extérieur de l'aire retenue pour fin agricole ainsi qu'à l'extérieur de la zone inondable;

ATTENDU que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la firme Ingémax inc. à solliciter auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales dans le cadre de la construction d'une station de surpression de l'eau potable sur la rue Jean-Claude-Langlois, sur le lot 5 504 811 du cadastre du Québec.

DE prendre possession de la station de surpression de l'eau potable lorsque les travaux seront réalisés à la satisfaction de la Ville, le tout conformément à l'entente sur les travaux municipaux 1052 P-67 signée le 13 décembre 2019 avec Wilfrid et Guy Dion s.e.n.c.

DE s'engager à opérer la station de surpression de l'eau potable selon les normes en vigueur.

DE transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ceux-ci seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-253
PARCS CANINS – AUTORISATION D'OUVERTURE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser l'ouverture des sites de parcs canins des parcs suivants à compter du 3 juin 2020, en limitant le nombre maximum de chiens comme suit :

- parc Alexis-Carrel : maximum de 10 chiens à la fois;
- parc René-Lévesque : maximum de 15 chiens à la fois;
- parc Perron : maximum de 3 chiens à la fois;
- parc Wilfrid-Dion : maximum de 3 chiens à la fois.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-254
CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES (COBAMIL) –
ADHÉSION 2020-2021**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Boisbriand au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 au montant de 300 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-255
LOISIRS LAURENTIDES – ADHÉSION 2020-2021**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Boisbriand à l'organisme Loisirs Laurentides pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 au montant de 707,10 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-256
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2020 montrant un total mensuel de 789 499 \$ et un cumulatif annuel de 16 480 929 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-257
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET
D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL
MULTIFAMILIAL – 385, MONTÉE SANCHE – ZONE R-3 138**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2020 portant le numéro R-20-CU-4303 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction et d'aménagement de l'espace tampon entre la zone R-3 et la zone R-1 pour le bâtiment résidentiel multifamilial à être érigé au 385, montée Sanche dans la zone R-3 138 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Coursol – Miron architectes le 20 avril 2020;
- plan d'implantation préparé par Gendron Lefebvre arpenteurs-géomètre le 7 avril 2020;
- plan d'aménagement paysager préparé par Coursol – Miron architectes le 20 avril 2020;
- simulations visuelles préparées par Coursol – Miron architectes le 7 avril 2020;
- panneau des échantillons préparé par Coursol – Miron architectes le 7 avril 2020.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 30 000 \$ pour assurer la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-258
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 128, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE
R-1 302

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 374 du cadastre du Québec au 128, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Plan-IF le 12 mai 2020;
- plan d'implantation préparé par Groupe SR Arpenteur-géomètres le 17 mars 2020;
- simulations visuelles et perspectives reçues le 10 mai 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-259
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 132, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE
R-1 302

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2020 portant le numéro R-20-CU-4300 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 373 du cadastre du Québec au 132, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Plan-IF le 27 mars 2020;
- plan d'implantation préparé par Groupe SR Arpenteurs-géomètres le 17 mars 2020;
- simulations visuelles et perspectives reçues le 17 mars 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-260

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE SINGH) – 116, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 302

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2020 portant le numéro R-20-CU-4302 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour le modèle SINGH et la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 377 du cadastre du Québec au 116, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Service de dessin R.G. le 16 mars 2020;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau Arpentiers-géomètres le 31 mars 2020;
- simulations visuelles et perspectives reçues le 6 avril 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-261

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE KENDO) – 175, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour le modèle KENDO et la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 5 799 275 du cadastre du Québec au 175, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Service de dessin R.G. le 10 mars 2020;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau Arpentiers-géomètres le 16 avril 2020;
- simulations visuelles et perspectives reçues le 22 avril 2020;
- lettre justificative du demandeur du 10 mai 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-262
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT ET
D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON – KAMLOOP –
3775, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 448

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement et d'aménagement de l'espace tampon entre la zone R-2 450 et I-1 448 pour le bâtiment industriel KAMLOOP situé au 3775, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 448 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dany Langevin Architecte le 12 mars 2020;
- concept architectural préparé par Dany Langevin Architecte le 19 mars 2020;
- plan d'aménagement paysager préparé par Fahey le 16 mars 2020.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 30 000 \$ pour assurer la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-263
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
EXTÉRIEURE – BOULANGERIE LE MARQUIS – 76, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 106

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2020 portant le numéro R-20-CU-4298 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation extérieure pour la Boulangerie Le Marquis située au 76, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 106 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le mur et la remise situés face à la 4^e Avenue soient peints de couleur noire.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-264
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'AMÉNAGEMENT
D'UN ESPACE PARC – PROJET D'HABITATION TRIGONE – 434 À
686, RUE PAPINEAU – ZONE R-3 126-1

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2020 portant le numéro R-20-CU-4306 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification du parc situé entre les phases 6 et 7 du projet résidentiel Trigone situé aux 434 à 686, rue Papineau, dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au document de présentation préparé par Les Habitations Trigone le 31 mars 2020.

Cette approbation est conditionnelle à l'approbation préalable du Syndicat de copropriété.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-265
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES MURALES – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL
« LA VOILE » – 1900, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2020 portant le numéro R-20-CU-4296 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes murales pour le bâtiment résidentiel multifamilial « La Voile » situé au 1900, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par Enseignes Barbo le 4 avril 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-06-266
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'EXEMPTION DE FOURNIR SEPT
CASES DE STATIONNEMENT – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL
– 385, MONTÉE SANCHE – ZONE R-3 138

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2020 portant le numéro R-20-CU-4305 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, la demande d'exemption de fournir sept cases de stationnement pour le bâtiment résidentiel multifamilial

à être érigé sur les lots 3 005 629, 3 005 637 et 3 005 638 du cadastre du Québec au 385, montée Sanche dans la zone R-3 138.

DE percevoir du propriétaire une contribution financière de 23 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers, Érick Rémy, Jonathan Thibault, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq.

Vote contre : le conseiller François Côté.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2020-06-267
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D'ENTENTE NUMÉRO 36A – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 36A avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait au prolongement du mandat temporaire d'une inspectrice municipale jusqu'au 4 mars 2022.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-06-268
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D'ENTENTE NUMÉRO 58 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 58 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à la fin des mesures temporaires liées au coronavirus (COVID-19, SARS-CoV-2) pour les salariés cols bleus des Services des travaux publics et des loisirs.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune des questions reçues par écrit a trait à un sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

RÉSOLUTION 2020-06-269 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 22 h 5.

Adoptée